

VOTRE Logement



N° 46 - janvier 2016

Site Internet, site mobile
Chartres Habitat avec vous,
à tout moment





EDITORIAL

Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député-Maire de Chartres

Au nom du Conseil d'Administration de Chartres Habitat, je vous présente mes vœux les meilleurs pour 2016.

De santé, de bonheur pour vous et vos proches, et aussi de confort et de tranquillité, puisque c'est ce qui fonde de bonnes relations.

De tranquillité, parlons-en. Chartres Habitat a installé des caméras de vidéo-protection sur trois sites de la Madeleine. Cette expérimentation répond à la demande expresse des habitants, et elle pourrait être étendue à d'autres endroits si ce dispositif donne satisfaction.

Dans le même souci de proximité, nous ne cessons de sensibiliser nos personnels à leur mission d'écoute et de médiation.

Le confort, maintenant. Nous faisons aussi le point sur les investissements considérables qui ont été engagés pour améliorer les qualités thermiques de vos immeubles. Cette "seconde peau", économique, embellit également leurs façades. Cet effort va se poursuivre.

De nouvelles constructions verront également le jour, notamment dans le quartier de la Roseaie, de la Croix Bonnard, puis à Rechèvres, avec un accent particulier porté sur l'édification de pavillons, là encore pour répondre à votre attente régulièrement exprimée.

Et puis, comme le veut l'époque, les habitants de la Madeleine

qui avaient du mal à accéder au haut-débit, bénéficieront les premiers des investissements considérables de l'opérateur Orange sur le territoire de la commune de Chartres.

Ce choix prioritaire, concrétisé par le déploiement de la fibre optique, démontre que nous avons entendu vos réclamations de 2014.

Enfin, n'hésitez pas à nous informer de vos souhaits, de vos propositions, et aussi de vos critiques via le site internet de nouvelle génération que Chartres Habitat vient de mettre en service. Je ne saurais conclure cet éditorial sans vous inviter une nouvelle fois à devenir propriétaire de votre logement, si vous le pouvez. Cette action de justice sociale, nous l'avons mise en place très tôt. Elle fait partie de l'ADN de notre politique du logement. Vous pouvez bénéficier en ce moment de prix particulièrement compétitifs conjugués aux taux très bas des prêts immobiliers bancaires.

N'oubliez pas qu'en achetant votre logement, vous investissez pour votre avenir et celui de votre famille. De plus, avec l'argent que votre Office en retire, nous finançons de notre côté la réhabilitation de logements de notre parc et des constructions nouvelles.

C'est ce cercle vertueux que je veux perpétuer, car il n'est d'efficacité véritable que dans la durée.

Bonne année à tous !

SOMMAIRE

ACTUALITÉ

3 TROIS SITES SONT ÉQUIPÉS :

LA VIDÉOPROTECTION ARRIVE DANS LES HALLS D'IMMEUBLES

À VOTRE SERVICE

4 PROXIMITÉ, MÉDIATION, TRANQUILLITÉ : CE QUI CHANGE



TRAVAUX

6 RÉHABILITATION THERMIQUE : 5,3 MILLIONS D'EUROS POUR 440 LOGEMENTS

CONSTRUCTIONS

8 RECHÈVRES : BIENTÔT LE TROISIÈME ÎLOT

QUATRE LOGEMENTS CHEZ LES CASTORS

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

9 ACHETER SON LOGEMENT : UN RÊVE ENFIN ACCESSIBLE !

À VISITER : UN LOGEMENT TÉMOIN AUX COMTESSES

VIE QUOTIDIENNE

10 DU NOUVEAU SUR INTERNET : CONNECTEZ-VOUS !

LA MADELEINE EN HAUT DÉBIT !

EN DIRECT AVEC VOUS

12 MAISONS ET BALCONS FLEURIS : LES ÉCHOS DU CONCOURS

ÊTRE ASSURÉ : C'EST SE PROTÉGER

COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES : CHARTRES HABITAT VOUS CONSULTE

À VOTRE SERVICE

15 CONTACTER UN CONSEILLER, BESOIN D'UNE RÉPARATION...



Votre Logement, le magazine des locataires de Chartres Habitat - Directrice de la publication : Élisabeth Fromont
Rédaction, maquette, mise en page : Sylvie Babel - Photos : Sylvie Babel, Sébastien Janvier.

Parution trimestrielle - Impression : Imprimerie Chauveau - Dépôt légal à parution, n° ISSN : 1635-8139.

CHARTRES HABITAT, 23 rue des Bas Bourgs - CS 20 137 - 28 008 Chartres CEDEX. Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).

Guichet Unique Ville de Chartres - 32-34 boulevard Chasles à Chartres, de 9h à 12h45 et de 13h15 à 17h du lundi au vendredi, tél. 02 37 25 26 01

3 sites sont équipés

La vidéoprotection arrive dans les halls d'immeubles

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CHARTRES HABITAT A DÉCIDÉ D'EXPÉRIMENTER L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION SUR TROIS SITES PILOTES. CES INSTALLATIONS RÉPONDENT AUX DEMANDES DES HABITANTS.

La vidéoprotection a été mise en service durant l'été 2015 sur trois sites: 19 rue Aristide Briand, Tour Stella et Tour des Gravieres, à La Madeleine.

"Nous n'excluons pas d'en installer ailleurs mais il nous faut du recul pour évaluer l'efficacité de ces dispositifs" explique le Directeur de l'Office.

Les caméras sont installées dans les immeubles. Elles filment les halls, les ascenseurs et les boîtes aux lettres. Un affichage, apposé à l'entrée, informe que les immeubles sont placés sous vidéoprotection. Les locataires ont également reçu un courrier les informant de la mise en fonction du système de vidéoprotection.

Dissuader et identifier

"Ce dispositif a pour objectif de prévenir les actes de dégradation, les atteintes aux personnes, d'identifier des auteurs d'actes de malveillance ou d'in-



Un affichage à l'entrée des bâtiments informe : "Cet immeuble est placé sous vidéoprotection pour la sécurité des personnes et des biens".



Les caméras filment les espaces communs : entrées, boîtes aux lettres, ascenseurs.

civilité, d'effectuer des levées de doutes et ainsi assister les personnels d'intervention dans leurs enquêtes".

Le visionnage est uniquement effectué par le personnel habilité de Chartres Habitat, en cas d'incidents ou de signalements par des locataires, les employés de l'Office ou les forces de sécurité.

Ces installations viennent compléter les dispositifs mis en place par Chartres Habitat pour assurer la tranquillité et la sécurité des locataires.

Un Service Enquêtes et Médiation a notamment été créé; les médiateurs obtiennent aussi des résultats en dialoguant avec les habitants (lire page 5 ce numéro). ■

Proximité, médiation, tranquillité : ce qui change

DES EMPLOYÉS D'IMMEUBLES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DE TOUS LES LOCATAIRES, UN SERVICE DÉDIÉ AUX ENQUÊTES ET À LA MÉDIATION, UNE PERMANENCE TRANQUILLITÉ LE SOIR : DEPUIS LE 1ER JUIN, LES SERVICES DE PROXIMITÉ SONT RESTRUCTURÉS ET CHARTRES HABITAT N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI PROCHE DE SES LOCATAIRES...

Les employés d'immeubles

"Nous avons fait évoluer l'organisation de nos équipes de Proximité afin d'apporter un service optimum aux locataires" explique Benoît Tonnellier responsable du Pôle Proximité à Chartres Habitat. "Nous avions auparavant des résidences dotées de personnels assignés alors que d'autres immeubles en étaient dépourvus et ne disposaient donc pas du même niveau de prestations".



En fin de journée les employés d'immeuble remettent une fiche de signalement à leur responsable.

Le même service pour tous !

"Les débuts n'ont pas été si faciles. Il a fallu expliquer le bien-fondé de ces changements, en partenariat avec le service des Ressources Humaines. Mais, dorénavant, le service rendu par les employés d'immeubles est le même pour l'ensemble des résidents".

Vingt-deux employés interviennent partout : dans les 452 immeubles collectifs et auprès de 632 logements individuels gérés par Chartres Habitat.

"Ils travaillent en binômes par secteurs regroupant entre 500 et 600 logements. Deux employés supplémentaires

sont en phase de recrutement, dont un qui sera affecté à Beaulieu-Les Clos" précise Barbara Pascal, Directrice administrative et ressources humaines.

Une réactivité permanente

Autre avancée : la permanence du service rendu. Avec le fonctionnement précédent les locataires ne pouvaient signaler un dysfonctionnement que lors des permanences organisées au sein de leur résidence (c'est-à-dire entre 12h et 12h30 et entre 18h et 18h30). Le reste du temps il fallait parvenir à intercepter l'agent durant son service; lorsqu'il était en congés les résidents n'avaient plus de correspondant.

Aujourd'hui, les employés d'immeubles, munis de téléphones portables, sont mobilisables à tout moment de la journée par le Pôle Proximité.

Vous pouvez joindre ce service du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 20h30 (20h le vendredi) au 02 37 34 53 27.

Et le fonctionnement en binômes permet d'assurer la continuité du service.

Une journée type démarre par la prise de poste place Saint-Louis ou rue de Brétigny en fonction des affectations. Chaque binôme se rend ensuite dans son secteur afin d'y effectuer l'entretien des abords d'immeubles, des travaux de maintenance ainsi qu'une surveillance générale qui fera l'objet d'une fiche de signalement si né-

LEURS INTERVENTIONS

- Les employés d'immeubles assurent une surveillance générale des bâtiments, des caves, des greniers ;
- ils réalisent des travaux de maintenance dans les parties communes (serrurerie, reprise de peinture, remplacement de vitres cassées) ou demandent l'intervention d'entreprises ;
 - ils interviennent auprès des prestataires chargés de l'entretien et assurent un nettoyage complémentaire des cages d'escalier et des halls si nécessaire ;
 - ils assurent le déneigement des entrées d'immeubles et l'épandage de sel ;
 - Ils vident les couloirs encombrés.

Pôle Proximité, un n° unique : 02 37 34 53 27

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 20h30 (20h le vendredi).



Le Service Enquêtes et Médiation

"Nous avons créé un véritable service dédié aux enquêtes et à la médiation composé de quatre personnes et leur responsable. Ces employés savent gérer des situations difficiles, ils sont formés, et pour certains ont une expérience de gendarme" poursuit Benoît Tonnellier.

Ils gèrent les différends de voisinage, les problèmes de nuisances, constatent des inoccupations ou sous-locations de logement, et tous autres manquements au respect du règlement intérieur des immeubles.

"C'est le jour et la nuit entre le travail de proximité qui était réalisé auparavant et les résultats d'aujourd'hui: le nombre de courriers de rappel au Règlement intérieur a doublé (N.D.L.R. une soixantaine de rapports mensuels), pas parce que les problèmes augmentent mais parce qu'ils sont mieux traités".



Le médiateur réalise des enquêtes auprès des voisins.



Départ pour une tournée dans les secteurs.

La Permanence Tranquillité

Aux heures de fermeture des bureaux du Service Enquêtes et Médiation (17 h du lundi au jeudi et 16h30 le vendredi) une permanence tranquillité prend la relève jusqu'à 20h30 du lundi au jeudi et jusqu'à 20h00 le vendredi.

Deux personnes, effectuent chaque soir, en voiture, une tournée afin de s'assurer de la tranquillité des secteurs. Une attention particulière est apportée aux logements voués à la destruction afin d'éviter toute occupation illégale.

Ils interviennent aussi pour rencontrer une personne non joignable en journée ou bien en cas de signalements. *"C'est moins intimidant de nous appeler que d'appeler la Police. Le plus souvent il s'agit de nuisances sonores. Nous nous rendons sur place pour effectuer des rappels au règlement intérieur et, si nécessaire, nous n'hésitons pas à faire appel au renfort de la Police" précise Vincent Bailleau, responsable du service.* ■

Réhabilitation thermique

5,3 millions d'euros pour

CHARTRES HABITAT S'EST ENGAGÉ DANS UN AMBITIEUX PROGRAMME DE RÉHABILITATION THERMIQUE. DEPUIS 2011, 345 LOGEMENTS ONT ÉTÉ RÉNOVÉS ET 98 SONT DANS LES STARTING-BLOCS. AU TERME DE CETTE CAMPAGNE, CHARTRES HABITAT AURA INVESTI 5,3 MILLIONS D'EUROS. UN MEILLEUR CONFORT, UNE NOUVELLE ESTHÉTIQUE, AURONT CHANGÉ LE QUOTIDIEN DE 443 FOYERS. UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ EST EN COURS, PORTANT SUR LA RÉHABILITATION DE 122 AUTRES LOGEMENTS.

Isolation par l'extérieur, amélioration des systèmes de chauffage et de ventilation... depuis près de 5 ans, les travaux de réhabilitation thermique se succèdent sur le patrimoine de Chartres Habitat.

Tous les bâtiments gérés par l'Office ont fait l'objet d'un diagnostic préalable qui a permis d'établir un calendrier d'intervention ainsi que la nature des travaux à engager. C'est ainsi que pour certains immeubles

une isolation complète du bâtiment par l'extérieur est préconisée alors que pour d'autres un remplacement de fenêtres peut suffire.

Une seconde peau

Dans la continuité du 14 au 24 rue des Druides et du 19 rue Henri Dunant, les immeubles situés 1 et 3 rue des Petites Filles Dieu, 1 et 1 bis rue des Grandes Filles Dieu, 23 au 29, 36,38 et 40 au 52

rue de la Corroierie, sont les derniers réceptionnés (nos photos).

Ayant fait l'objet d'une isolation thermique par l'extérieur ils disposent d'une "seconde peau" pour l'hiver.

Le programme va se poursuivre avec notamment la rénovation des 80 logements de la rue Saint-Lubin (lire page suivante) puis ceux des rues Nicole et Des Bouchers .



① 1,3 rue des Petites Filles Dieu, ② 1, 1 bis rue des Grandes Filles Dieu, ③ 23 au 29 rue de La Corroierie, ④ 36, 38 et 40 au 52, rue de la Corroierie: partout, des habitations mieux isolées et une nouvelle apparence !

440 logements !

Saint-Lubin : une nouvelle vie !

Les logements situés du 1 au 9, rue Saint-Lubin ont été construits en 1956 pour répondre à la forte demande et lutter contre le logement insalubre. Il s'agit de 80 appartements de types III répartis en cinq bâtiments. Ces immeubles ont vieilli et nécessitent d'importants travaux d'amélioration et de réhabilitation pour répondre aux normes et aux attentes d'aujourd'hui.

Le diagnostic des bâtiments a été confié à un cabinet extérieur. Il a conduit à deux axes de rénovation : l'un portant sur des travaux de réhabilitation thermique, l'autre sur des interventions qui vont améliorer l'attractivité de ces locations.

Les immeubles souffrent notamment d'une mauvaise isolation qui a pour

conséquence une forte déperdition de chaleur, le décollement des enduits extérieurs et un certain inconfort à l'intérieur des habitations.

1 million d'euros pour la réhabilitation

Un million d'euros de travaux vont donc être engagés dans la réhabilitation thermique.

L'objectif est d'amener ces bâtiments en catégorie C (ce qui représente une très bonne performance dans l'immobilier "ancien") et de réduire les dépenses de chauffage des locataires. Pour cela l'isolation extérieure va être renforcée ; les fenêtres des locaux communs et les portes de halls seront remplacées ; le mode de chauffage sera amélioré.

Un système de ventilation sera également installé dans les logements. Le remplacement de la couverture d'un des bâtiments (situé 1 rue Saint-Lubin) est aussi à l'étude.



Un immeuble privatisé avec ascenseur !

Deuxième axe de travaux : ceux ayant pour objectif d'améliorer l'attractivité des logements.

Tout d'abord, les immeubles vont prendre de nouvelles couleurs en façade (notre photo), mais aussi dans les cages d'escaliers.

Les garages actuels attenants aux immeubles seront démolis et, en remplacement, 80 places de stationnement vont être créées à l'arrière des bâtiments et attribuées nominativement. L'espace va par ailleurs être résidentialisé par la pose de clôtures. Enfin, l'installation d'un ascenseur pour chaque immeuble est à l'étude.

Les travaux démarreront courant 2016. ■



Les immeubles de Saint-Lubin avant/après (perspective Cabinet Richard).

LES PROCHAINS TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE, À L'ÉTUDE

15 rue Nicole (10 logts)

21 rue des bouchers (8 logts)

Rechèvres

Bientôt le troisième îlot

La maison qui se situait avenue de la République, face au lycée Jehan-de-Beauce, a été démolie. Le coup d'envoi est donc donné à la construction de 20 pavillons sur cette parcelle.

Après le square des Aubépines en 2007 et les neuf maisons livrées rue de Chavannes en 2009, il s'agit-là du troisième programme de logements neufs à Rechèvres 200.

Conformément à ce qui a toujours été prescrit pour garder à ce quartier son identité, la trame en raquette sera la règle. Des pavillons d'un étage, avec des toitures-terrasses seront construits de chaque côté de la voie d'accès. On retrouvera aussi l'esprit "cité-jardin" avec la plantation d'arbres fruitiers, d'érables, de haies de charmilles.

Les maisons, de types III et IV, afficheront des façades enduites dans un camaïeu de beige et de brun, des toitures en bac acier et une variété de volumes. Toutes disposeront d'un jardin et de deux places de stationnement: l'une sous carport l'autre en box fermé.

L'ensemble répondra aux normes d'accessibilité pour les "Personnes à Mobilité Réduite" avec notamment des largeurs de circulation supérieures ou égales à 0,90 m, des espaces de rotation



Perspective du projet depuis la rue du Commandant Chesne (construction promotion Habiva-Interpromotion).

adaptés aux fauteuils roulants, des installations électriques accessibles en position assise ou debout.

Démarrage prévisionnel des travaux en mars 2016. ■

COMPOSITION

12 types 3 d'une surface de 64 m² comprenant au rez-de-chaussée : une entrée, séjour salon, salle d'eau avec wc, cuisine ; à l'étage : deux chambres, salle de bains et wc.

8 types 4, d'une surface de 77 m², d'une conception identique aux types 3 avec en plus une chambre et un cellier au rez-de-chaussée.

Quatre logements chez les Castors



Des travaux sont entrepris depuis le mois d'avril dernier dans la maison qui était occupée par la Fédération des Castors, 2 avenue de la République à Rechèvres.

Il sont destinés à transformer ces bureaux, salles d'exposition, de réunion et de stockage, en quatre logements de types II.

Après la dépose des cloisons, des sols, des faux plafonds, portes et fenêtres, ainsi que la réfection des installations de plomberie, de chauffage et d'électricité, les travaux à l'intérieur de l'immeuble se terminent. Suivront l'isolation thermique extérieure et la réfection des enduits de façade.

Date prévisionnelle de livraison : mi-janvier 2016.

La composition des 4 types II sera la suivante : séjour/cuisine, une chambre, une salle de bains avec wc ; surfaces habitables : 38,46 m², 38,96 m², 47,07 m², 66,76 m². ■



Acheter son logement : un rêve enfin accessible !

J'ai eu de la chance, raconte Samir. Mes collègues me conseillaient de devenir propriétaire. Alors, j'ai fini par appeler le service Accession de Chartres Habitat pour avoir des informations sur les maisons en vente. On m'a expliqué que les pavillons des Comtesses venaient d'être proposés à la vente par le Conseil d'Administration de Chartres Habitat et que l'un d'eux était libre. C'est allé très vite. Ce jour-là j'aurais dû jouer au loto !".

Les Comtesses... un quartier prisé de Chartres... et le rêve pour Samir qui était locataire à Chartres Habitat depuis une quinzaine d'années (N.D.L.R. à Beaulieu puis à Jean Roux).

Samir bénéficiera d'une décote importante grâce à la politique de vente de logements mise en place par Chartres Habitat: 2 % d'abattements par année de présence continue à Chartres Habitat! Soit 30 %! Une mesure qui lui a permis d'accéder à la propriété à un moindre coût: 154 000 € le type 5 de 105 m²!

"Sir Samir"

"Je suis fier d'accéder à la propriété et reconnaissant envers la politique mise



en place à Chartres Habitat, explique-t-il. L'abattement offert aux locataires est un dispositif social car sans cela je n'aurais pas pu acheter. Mais ce n'est pas de l'assistantat, insiste-t-il. Si je peux acheter aujourd'hui c'est aussi parce que depuis quelques années j'ai accepté de travailler de nuit et cela augmente mes revenus".

Quant à mes collègues, aujourd'hui ils m'appellent "Sir Samir" et me disent: "Monsieur va habiter aux Comtesses" !

Depuis le début de l'année, une trentaine de familles ont pu acquérir une résidence principale grâce aux dispositifs d'aide à l'accession mis en place à l'Office. ■

À visiter : un logement témoin aux Comtesses

De nombreux locataires ont profité des journées Portes Ouvertes pour visiter un logement témoin du quartier des Comtesses où 32 appartements sont proposés en accession à la propriété.

Dans ce secteur très convoité, les locataires de Chartres Habitat bénéficient de 4 % d'abattement par année de location à l'Office, plafonnés à 35 %.

S'ils le souhaitent, ils peuvent également bénéficier d'un pack travaux et choisir les rénovations qu'ils veulent faire réaliser avant leur emménagement (réfection des sols, faïences, peintures, aménagement de la salle de bains, installation d'une cuisine équipée, etc.).

Une dizaine de logements, du type 1 au type 5, sont disponibles à la vente dans cette copropriété située 2 et 4 rue Wresinski et aux 54 et 56 rue des Comtesses.

Pour visiter un logement témoin, contactez notre Pôle Accession à la propriété au 02 37 25 65 33. ■



Du nouveau sur Internet Connectez-vous !

CHARTRES HABITAT LANCE SON TOUT NOUVEAU SITE INTERNET AINSI QU'UN SITE DÉDIÉ À L'ACCESSION POUR VOS MOBILES. PLUS D'INFORMATION, UN ACCÈS RAPIDE ET CONVIAL, LA POSSIBILITÉ DE RÉGLER SON LOYER EN LIGNE OU D'ADRESSER UNE DEMANDE D'INFORMATION PAR COURRIEL, TOUT SAVOIR SUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, ETC. NOTRE ADRESSE RESTE INCHANGÉE: WWW.CHARTRES-HABITAT.COM.



En quelques clics vous avez accès à de nombreux services pour faciliter votre quotidien sur le site Internet de Chartres Habitat.

Nous laisser un message

La rubrique "Présentation" présente les membres du Conseil d'Administration, son organigramme et l'histoire de l'Office. Vous y trouverez aussi des adresses utiles sous l'onglet "n° utiles et contacts".

Vous souhaitez que l'on vous rappelle

Sur cette même page il vous est possible d'adresser un message concernant votre demande de logement, les Apl, le règlement de votre loyer, un projet d'accession à la propriété ou pour effectuer une réclamation (demande de réparation, signalement).

Situer les logements

Une carte permet de situer les loge-

ments locatifs dans les quartiers et de s'informer des constructions en cours.

Faire une demande de logement

Vous téléchargerez dans l'espace "Location" votre dossier de demande de logement ou de mutation et pourrez le remplir. L'envoi des documents en ligne est à l'étude.

Nos informations concernant les places de parking disponibles apparaissent dans cette rubrique.

Payer votre loyer en ligne

Il vous est possible de régler votre loyer avec vos références de carte bleue depuis notre site. Vous serez dirigé vers un site sécurisé de paiement.

Connaître les logements en vente

Une rubrique est dédiée à nos annonces immobilières du moment, pour se renseigner sur les modalités d'accession, connaître les abattements auxquels

vous pouvez prétendre, faire une simulation de Prêt à Taux Zéro.

Vous pourrez aussi y lire des témoignages de propriétaires.

Possibilité également de laisser un message et de demander à être contacté.

Trouver des réponses à ses questions au quotidien

La rubrique "Espace locataires" est dédiée aux résidents qui y trouveront les réponses aux questions les plus fréquentes.

Se documenter

Vous trouverez toutes nos archives dans le "Kiosque" : anciens numéros du journal "Votre Logement", chartes, documentations diverses, articles de presse, etc. ■

BONNE NAVIGATION !



Vos logements équipés en premier

La Madeleine

en Haut débit !

CHARTRES HABITAT VIENT DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'OPÉRATEUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ORANGE. LES LOGEMENTS DE LA MADELEINE SERONT, À CHARTRES, LES TOUS PREMIERS ÉQUIPÉS EN FIBRE OPTIQUE.

Depuis le mois de janvier, l'Opérateur Orange procède au déploiement de la fibre optique à Chartres. Cette société a été choisie pour assurer les installations dans la ville.

La priorité a été donnée aux secteurs où un Nœud de Raccordement Optique (NRO), nécessaire au déploiement de la fibre, était déjà installé : le sud de Chartres et la partie sud-est de la ville.

Les logements situés à la Madeleine seront les premiers bénéficiaires de cet équipement. Chartres Habitat a signé une convention avec Orange afin d'autoriser son arrivée jusque dans ses immeubles.

Les logements collectifs et individuels

Pour effectuer le maillage, les techniciens utilisent ma-



Grâce à la fibre optique, les usagers pourront utiliser en même temps, plusieurs appareils pour se connecter rapidement à Internet.

ajoritairement l'ancien réseau téléphonique: ils placent la fibre en parallèle du cuivre dans les fourreaux existants. Le réseau de fibre optique

part du central situé rue des Réservoirs, et se prolonge jusque dans les parties communes des immeubles lorsqu'ils comptent au moins

quatre logements. Cela concerne 3300 foyers logés par Chartres Habitat ainsi que les autres immeubles du quartier.

Pour les petits immeubles et les logements individuels, un boîtier est placé dans la rue. Ensuite, chaque habitant s'abonne à l'opérateur de son choix car le réseau est ouvert à tout fournisseur.

L'installation va se faire progressivement jusqu'à la fin de l'année 2016, au rythme de 120 logements par semaine. À terme, toute la ville sera connectée. ■

CELA VA CHANGER LA VIE DES INTERNAUTES

L'Adsl qui passe par le réseau téléphonique offre aujourd'hui un débit insuffisant au regard du développement des outils de communication. Il est donc peu à peu remplacé en France par la fibre optique qui permet de véhiculer une grande quantité d'informations, très rapidement, et sur de longues distances.

L'objectif est de raccorder 80 % des foyers français d'ici 2017.

La fibre optique est la réponse aux nouveaux besoins: l'accès à la télévision haute définition, le partage de fichiers volumineux, la connexion de plusieurs appareils à Internet en même temps. Si avec l'Adsl il faut par exemple seize minutes en moyenne pour télécharger 200 photos ou un film Haute Définition, avec la fibre optique l'opération ne prendra que 30 à 40 secondes !

Maisons et Balcons Fleuris

Les échos du concours

UNE LOCATAIRE DE CHARTRES HABITAT S'EST VUE DÉCERNER LE PRIX VILLE DE CHARTRES POUR LE FLEURISSEMENT DE SON BALCON. VOUS AUSSI, PARTICIPEZ OU BIEN PARRAINEZ VOS VOISINS!

De nouveaux inscrits

Le nombre de participants est à la hausse avec cette année 150 inscrits contre 124 en 2014" a annoncé Dominique Dutartre, adjointe au Maire en charge de la Proximité et du Cadre de Vie lors de la remise des prix.

Une évolution due notamment, aux parrainages puisque 12 inscrits ont cette année entraîné dans leur sillage de nouveaux participants.



Des centaines de champignons

Pour la troisième année consécutive la remise des prix s'est déroulée dans le cadre de la magnifique exposition "Champignons et fruits d'automne" à la Collégiale Saint-André. Les sociétés mycologiques d'Eure et loir y exposaient des mètres linéaires de champignons cueillis dans le département puis référencés.

LE PALMARÈS

Maison

Arondeau C., 2 rue G. P. Couvertes, t. bien
 Bacle J., 2 allée de Normandie, très bien
 Blochet J., 208 rue Gaston Couté, bien
 Leroy M., 16 imp. des Celtes, bien
 Chaboche M., 7 al. du Thymerais, bien
 Deschamps D., 4 rue Al. Ribot, a. bien
 Dos Saontos, 12 imp. des Celtes, a. bien
 Duponchee-Rolland P., 5 rue Cx Blanche, bien
 Durand B., 11 rue Vercingétorix, bien
 Foucher N., 15 rue Vercingétorix, assez bien
 Guerreiro M., 24 rue J. Siegfried, bien
 Hattry J.-L., 16 rue de l'Espérance, bien
 Knosp I., 8 al. Savary, exceptionnel
 Lecomte G., 6 rue de l'Espérance, assez bien
 Lepert G., 52 av. de Verdun, assez bien
 Leroy M., 16 imp. des Celtes, bien
 Lubinski, 202 rue Gaston Couté, très bien
 Magdo G., 31 rue de Brétigny, bien

Mazin M., 63 rue G. Couté, bien
 Morice M., 20 av. de la République, très bien
 Perrault, 10 rue Farman, bien
 Poulizac J., 14 rue de la CX Blanche, bien,
 Radier G., 7 al. du Languedoc, très bien
 Rat F., 1 rue de l'Espérance, bien
 Thibault, M.F., 124 rue G. Couté, bien
 Violette R., 117 rue de Fresnay, bien

Appartement

Andrieu C., imp. des Cps Chatons, assez bien
 Bebin A., 7 rue Charles Brune, bien
 Blaud B., 16 rue des Druides, a. bien
 Bru M., 13 rue S. Allende, a. bien
 Calu J., 14 av. des Sablons, assez bien
 Chanu D., 21 rue des Bas-Bourgs, Prix ville de Chartres
 Corby P., 5 pl de Chichester, très bien
 Cornilleau F., 9 Cité Béthouart, bien
 Cornuche, 2 pl. St Louis, bien
 De Magalhes M.-I., bien

Dupont S., 5 rue St V de Paul, a. Bien
 Ferreira A., 9 Cité Béthouart, exceptionnel
 Ferreira M.-O., 4 Cité Béthouart, très bien
 Fleury M., 7 rue Charles Brune, bien
 Forgeat R., 25 rue de Brétigny, tres bien
 Garnier C., 5 rue Jules Hetzel, a. bien
 Goubet S., 3 pl. de Chichester, bien
 Guernet P., 18 rue des Druides, bien
 Hay F., 32 avenue Aristide Briand, a. bien
 Goubet S., 3 pl. Chichester, bien
 Guernet P., 18 rue des Druides, bien
 Lantran A., 8 cité Béthouart, bien
 Lia G., 1 pl de Chichester, assez bien
 Locret M.-R., 19 av. A. Briand, a. bien
 Lubin M., 2 imp. Champs Chatons, très bien
 Mélhia F., 1 Cité Béthouart, assez bien
 Millochau-Sanier M., 19 rue H. Dunant, bien
 Mollier J., 2 rue St V. de Paul, bien
 Moreau 19 rue des Grandes Filles Dieu t bien
 Porchet M., 2 pl. Saint-Louis, assez bien
 Proust J., 3 rue A. S. Marceau, bien
 Vedie D., 27 rue de Brétigny, très bien

Une locataire grande gagnante

Le prix de la Ville de Chartres a été remis à Danielle Chanu, demeurant 21, rue des Bas-Bourgs (ainsi qu'à Guy Bonsergent, non-locataire). Parrainée par une amie pour cette première participation, elle s'est dite "très émue de recevoir la plus haute distinction du palmarès". Cette locataire a été récompensée pour le décor de son balcon qui accueille depuis quatre ans de magnifiques jardinières de géraniums. Très attachée à la nature, elle continuera de bichonner avec attention ses géraniums mais aussi tomates, fraisiers, lys, et marguerittes.



Un abonnement offert

Lors de son classement, le jury décerne une mention aux participants. Chacune est dotée d'un bon d'achat :
mention assez bien : 10 €
mention bien : 20 €
mention très bien : 24 €
mention exceptionnelle : 32 €
prix "Ville de Chartres" : 100 €.

Cette année les membres du jury ont décidé de décerner le prix "Ville de Chartres" à deux lauréats. L'un pour le fleurissement de son jardin (décerné à un Chartrain non-locataire de l'Office), l'autre pour le fleurissement d'un balcon (décerné à une locataire de Chartres Habitat). Chaque participant au concours s'est également vu offrir une plante, par les services de la Ville.



N'oubliez pas que vous pouvez inscrire votre voisin, un ami, au concours. Un abonnement d'un an à "Jardin Magazine" vous sera offert ainsi qu'à votre filleul. ■

Être assuré : c'est se protéger !

Explosion, incendie, dégâts des eaux, accident... cela n'arrive pas qu'aux autres.

Un conseil : si vous n'êtes plus assuré

régularisez votre situation au plus vite. Lors de la remise des clefs, à l'entrée dans le logement, le locataire est tenu de présenter une attestation d'assurance multirisque habitation. Il doit en

suite l'actualiser chaque année et l'adresser au bailleur Chartres Habitat. Le défaut d'assurance est un motif de résiliation de bail : article 7 de la loi du 6 juillet 1989.



Exemples de résidents pas remboursés !

Alexandre joue au ballon au pied de sa résidence. Un mauvais tir envoie le ballon dans la fenêtre du salon de l'appartement au rez-de-chaussée. La vitre est brisée ainsi que la télévision. Conséquence : 550 € de frais !

Didier est victime d'un dégât des eaux. Il n'est pas responsable, puisque la cause est un robinet cassé dans l'appartement du dessus mais il est victime des dégâts occasionnés : le plafond et les murs sont très endommagés. Conséquences 60 000 € de frais !

Les parents d'Alexandre ainsi que Didier ne sont pas assurés. Tous les frais seront à leur charge. Ils risquent aussi l'expulsion pour défaut d'assurance.

Exemples de résidents remboursés !

Chloé et son frère jouent dans le salon et s'amuse à craquer des allumettes trouvées sur la table. Une étincelle met le feu au canapé. L'incendie détruit une partie du logement et du mobilier et affecte le logement voisin. Heureusement aucune victime à déplorer ! Conséquence : 108 000 € de dégâts !

Cécile met en marche sa machine à laver puis s'absente au supermarché. À son retour elle trouve l'appartement inondé. L'eau s'infiltre dans le logement du dessous et sur le palier. Conséquence 28 000 € de dégâts !

Les parents de Chloé ainsi que Cécile ont souscrit une assurance multirisque habitation et responsabilité civile. Leur assurance prendra en charge les frais et l'indemnisation des victimes. ■

Collecte des données personnelles Chartres Habitat vous consulte

Afin d'être en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous allez recevoir courant 2016 un courrier et une fiche de consentement par lequel vous pourrez autoriser les services de Chartres Habitat à traiter certaines données personnelles en lien avec une problématique particulière. Par exemple: des données de santé nécessitant un aménagement particulier, des difficultés de paiement, un changement dans votre situation personnelle, etc.

En l'absence d'un tel consentement, l'article 8 de ladite loi prévoit qu'il est interdit de collecter ou traiter des données personnelles.

Les explications vous seront données sur le courrier d'accompagnement. Il faut savoir que la décision d'autoriser le traitement de telles données vous appartient et que vous pourrez revenir sur votre choix à tout moment. ■



VOUS ACCÉDEZ À LA PROPRIÉTÉ,
avec le "pack travaux",
c'est vous qui choisissez :

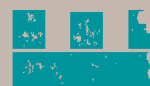
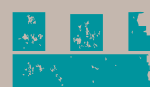
rénovation des sols et des murs,
des peintures, faïences, sanitaires,
une salle de bains aménagée,
une cuisine aménagée et équipée
(hotte, plaque), etc.

Renseignements complémentaires
Pôle Accession de Chartres Habitat
02 37 25 65 33 - 06 83 45 16 65



Il y a aussi plus simple :
acheter un logement refait à neuf !

Contacter un conseiller



Une demande de logement

Permanence téléphonique, uniquement les mardis, mercredis, jeudis, de 9 h 00 à 12 h 00 : ☎ 02 37 25 65 94

Réception rue des Bas Bourgs, par un chargé de clientèle uniquement sur rendez-vous (appel préalable indispensable).

Des renseignements sur l'avis d'échéance

(loyers et charges)

Permanence téléphonique du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15 : ☎ 02 37 25 65 28 - 02 37 25 25 72.

Accueil sans rendez-vous : mardis de 9 h 00 à 12 h 00, jeudis de 13 h 30 à 17 h 00.



Encaissements et difficultés financières

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15. ☎ 02 37 25 65 96.

Permanence secteur Madeleine, 19 pl. St Louis, 1^{re} quinzaine de chaque mois, le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 45.

Permanence secteur Beaulieu, 1^{re} quinzaine de chaque mois, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 45.

Règlement du loyer à la Trésorerie Principale Municipale

52 c, rue des Comtesses 28019 Chartres CEDEX. ☎ 02 37 30 43 69 - 02 37 30 47 47
02 37 30 11 50. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00.

Fermeture le mercredi toute la journée



Réclamation pour problème technique ou trouble de voisinage

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous, rue des Bas-Bourgs : lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. ☎ 02 37 25 65 50.

Suite donnée à votre demande après visite du gestionnaire technique

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous : lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15. ☎ 02 37 25 65 47 - 02 37 25 65 54.



Le Guichet Unique

32-34, Boulevard Chasles. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h15 à 17h.

☎ 02.37.25.26.01. Vous pourrez y effectuer les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de demande de logement, dépôt de documents divers, renseignements sur l'accession à la propriété, sur une demande de logement ou de mutation en cours, information sur une réclamation ou une difficulté de paiement, règlement de votre loyer courant par carte bancaire.



Besoin d'une réparation

- ✓ Robinetterie, plomberie
- ✓ Équipements sanitaires, réseaux d'évacuation
- ✓ Interphonie
- ✓ Réception télévision (antenne collective), TNT
- ✓ Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- ✓ Installations électriques à l'intérieur du logement
- ✓ Vérification des installations gaz à l'intérieur du logement



Pack de base
du contrat multiservices
Cogemex
☎ 02 78 62 00 10

- ✓ Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- ✓ Menuiseries extérieures et intérieures
- ✓ Boîtes aux Lettres



Pack confort
du contrat multiservices
Cogemex
☎ 02 78 62 00 10

(ces interventions restent à la charge des locataires qui n'ont pas opté pour le pack confort)

- ✓ Eau Chaude, chauffage individuel



Proxiserve ☎ 02 46 81 01 01
ou **Savelys** ☎ 02 37 28 04 15
selon le mode de chauffage

- ✓ Eau chaude et chauffage collectifs
- ✓ Ascenseur
- ✓ Portails coulissants, portes automatiques
- ✓ Vide-ordures (deux sites concernés)



Pôle Réclamations
☎ 02 37 25 65 50

- ✓ Désinsectisation, dératisation, désourisation



SVR ☎ 02 37 35 38 50

LES INTERVENTIONS À LA CHARGE DES LOCATAIRES

- Jardin privatif: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage.
- Terrasse, marquise, auvent: enlèvement de la mousse et des végétaux.
- Gouttières, chenaux, en logement individuel: dégorgement.
- Vitres: remplacement des vitres détériorées ou cassées (prise en charge dans le cadre des contrats Assurance

- Habitation).
- Clefs: à remplacer en cas de détérioration ou de perte.
- Entretien et remise en état des revêtements de sol et moquettes.
- Entretien et remise en état des murs et revêtements muraux, faïences, etc.
- Bouches de ventilation naturelle et vmc: nettoyage.
- Ramonage en maison individuelle.